

<b>Presse</b>	<b>Date : 16/05/2023</b>
<b>Objet : PLUi-H/ Réunions publiques</b>	

La communauté de communes dispose, depuis le 1er janvier 2022 de la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu, carte communale ».

Par une délibération en date du 18 janvier 2022, le conseil communautaire a décidé de prescrire l'élaboration d'un **plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUi-H)**, sachant que ce document, un fois qu'il sera adopté, se substituera aux 7 plans locaux d'urbanisme et 12 cartes communales actuellement en vigueur.

En se dotant de ce PLUi-H, il s'agit de **planifier l'aménagement du territoire communautaire** à l'horizon 2035/2040, en imaginant la manière avec laquelle les différentes fonctions (se loger, travailler, se former, s'équiper, se soigner, se divertir, se déplacer) qui intéressent les habitants sont amenées à se déployer sur ce même territoire, en veillant à préserver/valoriser la qualité de ses ressources naturelles (eau, énergie, foncier, air...), et à préserver/valoriser la richesse de ses patrimoines naturels, paysagers et culturels.

Ce PLUi-H de première génération devra par ailleurs fixer des orientations qui contribueront à l'atteinte à l'horizon 2050 des objectifs de :

- « neutralité carbone »
- « zéro artificialisation nette »

A terme (fin 2025/début 2026), cet unique document servira de référence pour l'instruction des différentes autorisations d'urbanisme que les ménages et entreprises du territoire sollicitent avant de concrétiser leurs projets d'aménagement et de construction (Permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable,...).

Une concertation avec le public est organisée dans le cadre de ce projet.

Une première série de **réunions publiques** se tiendra :

- **Le 23 mai 2023 salle Saint-Ildut à Sizun à partir de 20h30**
- **Le 24 mai 2023 salle Mil Ham à Plouzévéde à partir de 18h00**
- **Le 25 mai Espace Yves Quéquiner à Landivisiau à partir de 18h00**

Ces **réunions ouvertes à tous** seront l'occasion de présenter la procédure d'élaboration du PLUi-H et de dresser le portrait du pays de Landivisiau dans toutes ses dimensions (habitat, économie, déplacements, environnement, patrimoine,...).

Les informations en rapport avec ce projet sont par ailleurs consultables sur le site internet de la communauté de communes : [www.paysdelandi.com](http://www.paysdelandi.com)

Le public peut également faire part de ses observations en les :

- consignant dans les registres ouverts à cet effet dans les mairies des communes et au siège de la communauté de communes (aux jours et aux heures habituels d'ouverture des établissements correspondants)
- adressant par voie postale en précisant que ces observations portent sur le PLUi-H à l'adresse suivante : Communauté de communes du pays de Landivisiau, zone de Kerven, rue Robert Schuman, BP 30122, 29401 Landivisiau Cedex
- les adressant par courrier électronique à l'adresse suivante : [pluih@paysdelandi.com](mailto:pluih@paysdelandi.com)